

PHB

AGDE

TRIATHLON

DOSSIER D'INSCRIPTION

2024/2025

NOM DU DEMANDEUR :

Nouvelle adhésion

Renouvellement

Mutation

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- O Fiche d'adhésion dûment remplie.
- O Questionnaire médical (*uniquement pour les renouvellements d'adhésion ou les mutations*).
- O Certificat médical pour toute nouvelle adhésion ou renouvellement ayant répondu OUI à au moins 1 question du questionnaire.
- O Autorisation parentale signée par les parents (*pour les adhérents mineurs*).
- O Règlements intérieur signé (*signature de l'adhérent et de ses parents pour les mineurs*)
- O 2 Photos d'identités.
- O 1 enveloppe au format standard pré timbrée (Tarif normal).
- O Chèque de cotisation à l'ordre de « PHB AGDE TRIATHLON ».

Tarifs Adhésions :

- | | | |
|--------------------------|--|------|
| <input type="checkbox"/> | Adhésion TEAM PHB AGDE TRIATHLON + Licence FFTRI compétition : | 149€ |
| <input type="checkbox"/> | Adhésion TEAM PHB AGDE TRIATHLON sans Licence FFTRI: | 69€ |

PHB AGDE TRIATHLON

FICHE D'ADHESION

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : o Homme o Femme

Adresse :

Code postal : Ville :

Tèl. Domicile : / / / / Tèl. Portable : / / / /

Email :

Profession :

O J'autorise PHB AGDE TRIATHLON à utiliser sur son site Web ou tout support de diffusion destiné à la promotion du club, les photos et/ou vidéos sur lesquelles je pourrais apparaître, à l'entraînement ou en compétition.

Type d'adhésion demandée :

Licence Loisir + adhésion Club tarifs Adultes : 120€

Licence compétition + adhésion Club tarifs Adultes : 145€

Licence + adhésion Club tarifs jeunes : 85€

Pour les adhérents mineurs, merci de nous indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) du(des) parent(s) responsable(s) :

Parent 1 : Père Mère

Tèl. Portable : / / / / Email :

Parent 1 : Père Mère

Tèl. Portable : / / / / Email :

Durant les douze derniers mois :

Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque inexpliquée ? OUI NON

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? OUI NON

Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? OUI NON

Avez-vous eu une perte de connaissance ? OUI NON

Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord du médecin ? OUI NON

Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? OUI NON

A ce jour :

Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?

OUI NON

Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

OUI NON

Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

OUI NON

-Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, **il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical** dans le cadre de votre renouvellement de licence ou demande de mutation.

-Si vous avez répondu **OUI** à au moins une question, **vous devez impérativement fournir un certificat médical** établi par votre médecin traitant ne contre-indiquant pas la pratique du Triathlon en compétition (voir modèle page suivante).

PHB AGDE TRIATHLON

CERTIFICAT MEDICAL

Uniquement pour les nouveaux adhérents ou adhérents ayant répondu **OUI à au moins une question du questionnaire de santé.*

Je soussigné(e) Docteur , certifie que l'état de santé de :

Mr / Mme / Mlle

Ne présente pas à ce jour de contre-indication apparente à :

La pratique en compétition du Triathlon, du Duathlon ou des disciplines enchaînées.

La pratique à l'entraînement uniquement du Triathlon, du Duathlon ou des disciplines enchaînées.

A

Le

Signature et cachet du médecin obligatoires.

**Certificat médical à joindre à votre adhésion.*

PHB AGDE TRIATHLON

AUTORISATION PARENTALE

-Uniquement pour les adhérents mineurs au jour de l'inscription.

Je soussigné(e), Madame Monsieur*

Autorise ma fille, mon fils*

A pratiquer le Triathlon au club « PHB AGDE TRIATHLON » et autorise les éducateurs de l'association à intervenir en cas de nécessité.

Signature des parents :

J'autorise l'utilisation de photos de mon enfant à des fins pédagogiques, de communication (courrier, documentation, internet...) et d'information par voie de presse.

OUI NON

Signature des parents :

**Rayer la mention inutile*

PHB AGDE TRIATHLON

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Le bureau, composé des membres dirigeant du « PHB AGDE TRIATHLON », administre et assure le bon fonctionnement du club. Il prend toute décision relative au déroulement des saisons, à l'entraînement sportif ou au suivi des athlètes, à la recherche des partenaires. Il prend toute décision utile pour veiller à l'image du « PHB AGDE TRIATHLON ».

Article 2

Le montant des cotisations est fixé par le bureau. Aucune cotisation ne sera remboursée.

Article 3

La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont fixés par le bureau, en accord avec les services municipaux compétents.

Article 4

Les entraîneurs sont, avec l'accord du président, seuls habilités à décider de l'orientation sportive des athlètes. En cas de désaccord, l'athlète peut demander à être entendu par les membres dirigeant du bureau en se faisant assister s'il le désire, par la personne de son choix.

Article 5

Il est demandé à tous les adhérents du club de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition, de s'engager à respecter les statuts et les règlements intérieur du club et des établissements fréquentés au cours des activités du club. Chaque adhérent respectera notamment les consignes suivantes :

-Natation : En piscine il est obligatoire de porter un bonnet de bain, un slip de bain (pas de short) pour les hommes et maillot de bain pour les femmes, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

-Vélo : port du casque obligatoire pour toutes les sorties vélo encadrées ou organisées par le club, respect du code de la route, interdiction d'utiliser les radios MP3.

-Course à pied : respect des gymnases, pistes et vestiaires mis à disposition des athlètes.

Article 6

Les activités pourront être supprimées par les responsables, sans préavis et sans contrepartie possible, pour des raisons exceptionnelles (encadrement insuffisant, panne électrique, etc ...)

Article 7

Les parents peuvent assister aux entraînements et compétitions mais ne doivent pas intervenir et se mettre en contradiction avec l'enseignement coaching des entraîneurs.

Article 8

Moyennant la cotisation, les adhérents bénéficient des activités proposés par le club « PHB AGDE TRIATHLON ».

COMPETITION

Article 9

Est demandé expressément aux athlètes de courir en compétition sous les couleurs du club ou en couleurs neutre lors des compétitions labellisées FFTRI mais en aucun cas sous les couleurs d'un autre club.

Article 10

Tout athlète participant à une compétition doit se conformer au règlement de compétition du lieu de l'épreuve et se soumettre au corps arbitral.

PARAPHE :

SPORT PROPRE

Article 11

Les athlètes adhérant à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants qui pourraient nuire à l'image du «PHB AGDE TRIATHLON».

SECURITE ROUTIERE

Article 12

Les Triathlètes, lors des sorties vélo, doivent respecter scrupuleusement le code de la route et rouler dans le respect des autres usagers de la voie publique. Tout comportement dangereux à l'égard du groupe ou des autres usagers, ou tout manquement au respect du code de la route, pourra être sanctionné si cela est nécessaire.

Article 13

L'adhérent s'engage à démarrer les séances d'entraînements à l'heure fixée par le calendrier. Les entraîneurs se réservent le droit d'exclure d'une séance d'entraînement tout adhérent dont le comportement ou matériel inadapté pourraient gêner le déroulement normal de la séance.

Article 14

Les adhérents souhaitant renoncer à leur adhésion peuvent le faire avant le 31 octobre de l'année en cours. La licence leur sera alors remboursée à hauteur de 50% du montant de la cotisation. Au-delà du 31 octobre, aucun remboursement ne sera accepté.

Article 15

Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement, le bureau se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre, ou de l'exclure définitivement du club.

Article 16

Les entraîneurs référents sont en mesure d'annuler une séance d'entraînement si les conditions météorologiques le nécessitent.

Article 17

Aucun adhérent ne peut accéder à une installation sportive sans la présence de l'entraîneur référent, et ce malgré un retard de ce dernier.

Article 18

Au regard du risque encouru et afin de garantir le bon déroulement des entraînements vélo, les adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de parcours et de travail dispensés par les entraîneurs. En cas de non-respect, les entraîneurs peuvent exclure le ou les adhérents concernés.

Article 19

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment à la libre appréciation du bureau.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter lors de ma présence lors des entraînements ou des compétitions.

A, Le

Signature de l'adhérent ou des parents pour les mineurs précédée de la mention « LU ET APPROUVE »